

CHU de Nantes  
**livret d'information**

**SMPR /service médico-  
psychologique régional**

**Hôpital de jour  
Maison d'arrêt**

rue de la Mainguais

44093 Nantes cedex 1

Tél. 02 53 46 18 65 / Tél. 02 53 46 18 66

fax 02 40 49 61 42

*Un lieu de soins au sein de  
la maison d'arrêt de Nantes.*

## Présentation de l'hôpital de jour

L'hôpital de jour du service médico-psychologique régional (SMPR) est une structure de soins médico-psychologique se trouvant en milieu pénitentiaire.

Il permet d'accueillir 20 patients dans une unité d'hébergement spécifique de la maison d'arrêt de Nantes, pour une prise en charge soignante du **lundi au vendredi** de **8 h 30 à 17 h 30**.

Les soins y sont réalisés avec le consentement du patient, qui est alors accompagné par une équipe pluridisciplinaire du CHU de Nantes, tenue au secret médical.

C'est une étape dans la trajectoire de soin du patient détenu, une prise de recul vis-à-vis du contexte carcéral.

## L'admission

- C'est au patient de faire une **demande écrite**, qui doit être accompagnée du courrier d'un soignant qui le rencontre dans son établissement pénitentiaire.
- La situation est alors **discutée en réunion d'équipe**, et la réponse est transmise dans de brefs délais au patient et aux soignants.
- La prise en charge débute par une **semaine d'observation**, permettant de faire connaissance avec le patient, de préciser ses difficultés et ses demandes pour définir des objectifs de soins.
- Au terme de cette période, un **engagement thérapeutique** est formalisé par l'élaboration d'un contrat de soin avec l'équipe soignante.

## Qui est concerné ?

- Personnes détenues dans les établissements pénitentiaires des Pays de la Loire (maisons d'arrêt, centre de détention, établissement pour mineurs).
- Demande de soins face à une souffrance psychique aiguë.

## Objectifs de la prise en charge

- Permettre la stabilisation psychique du patient, l'ajustement d'un traitement.
- Favoriser la réflexion, la compréhension de ses difficultés dans son parcours.
- Encourager le lien à l'autre par la dimension groupale des soins.
- Préparer le retour en détention ordinaire.

## Les soins proposés

Dans le cadre de son contrat de soins, seront proposés au patient :

- des entretiens individuels avec le psychiatre et/ou l'infirmier(e) référents ;
- la participation à des groupes thérapeutiques : formes et couleurs, pâtisserie, relaxation, sport, groupe de parole... ;
- une rencontre avec l'assistante sociale et, si besoin, un suivi régulier ;
- la délivrance journalière d'un traitement médicamenteux, si nécessaire.

La durée de prise en charge sera modulée et adaptée au projet thérapeutique du patient.

## L'équipe de l'hôpital de jour

### Médecins psychiatres des hôpitaux

Dr Olivier Giron,  
Dr David Sechter,  
un(e) interne

### Psychologue

Stéphanie Le Bihannic

### Psychomotricienne

Pauline Guicheteau

### Cadre de santé

Claudine Sachot

### Assistante sociale

Isabelle Roussel

### Secrétaire médicale

Isabelle Levesque

### Infirmières

Corine Ansonnaud  
Anaïs Cadiot  
Sandy Pennenaech  
Céline Toucane  
Aïcha Youb

## Liens et coordination

L'hôpital de jour représente une étape dans la trajectoire de soins des patients, ce qui implique l'existence d'un suivi individuel intra- et parfois extra-carcéral (consultations, traitements...).

Selon la demande et avec l'accord du patient, nous travaillons donc en articulation avec :

- les soignants assurant le suivi des patients en milieu pénitentiaire,
- les structures extérieures de soins et de réinsertion présentes dans leurs parcours,
- les autres intervenants impliqués auprès des patients.